

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Restauration du Moulin de LUGNY LES CHAROLLES (Saône et Loire)

Par chantiers de bénévoles

FÉDÉRATION



REMPART BOURGOGNE



Les Amis du Moulin de Lugny-les-Charolles désirent, par la renaissance du moulin (qui a cessé son activité en 1969), situé sur la rivière de l'Arconce, contribuer tout comme la fête de la commune, à l'animation du village.

Le moulin restauré, un projet pédagogique pourra se développer en mettant en place des activités autour de l'ancien métier de meunier, de la céréale au pain en passant par la farine, car le pain est l'élément de base de nos campagnes. Le moulin pourra également accueillir des expositions temporaires : cartes postales de la commune, atelier de peinture sur la commune vue par les enfants, la vie des moulins en général.



Plusieurs campagnes menées par chantiers internationaux de bénévoles ont permis de commencer la restauration de cet édifice rural qui ne doit pas disparaître :

- 2003 a permis de reprendre en sous-œuvre des fondations du moulin.
- 2004 a porté sur la réfection de la toiture principale du moulin.
- 2005 a permis de terminer la réfection de la couverture du moulin.
- 2006 a porté sur la réfection de l'abri attenant au moulin.
- 2007 a porté sur la réfection du sol de la salle basse.
- 2008 a porté sur la réfection de la salle du farinier
- 2009 a porté sur l'aménagement d'un escalier d'accès à la salle du farinier

Le projet de cette année porte sur la réfection de la roue à aubes.

1. Fabrication de la roue à palettes pour actionner la meule (6,40m de diamètre pour une largeur de 2m). Les bénévoles réaliseront toute la partie métallerie de la roue.
2. Mise en place de l'appareillage électrique dans la salle du farinier.
3. Pose d'une double porte vitrée pour la salle du farinier, modification et inversion des volets actuels sur gonds à placer à l'extérieur, remplacement du bardage bois avec joints pour le fronton, pose d'une petite fenêtre.

Malgré le soutien financier de l'Etat, du Conseil Régional, la somme restant à notre charge reste conséquente. C'est pourquoi l'Association lance en partenariat avec la Fondation du Patrimoine une souscription publique afin de permettre à chacun des habitants ou des amis de Lugny-les-Charolles de se mobiliser en faisant un don et devenir ainsi acteur de la restauration de notre moulin.

Pour aider l'Association des Amis du Moulin de Lugny-les-Charolles nous avons besoin de donateurs privés ou de mécénat d'entreprise. Ces dons sont déductibles du montant des impôts sur le revenu, la fortune ou les sociétés, grâce au soutien de la Fondation du Patrimoine. Vous aussi apportez votre concours en soutenant la souscription. Chaque don permettra de faire revivre ce lieu de mémoire.

BON DE SOUSCRIPTION

Les dons versés à la FONDATION DU PATRIMOINE seront reversés au maître d'ouvrage du programme de restauration du Moulin de LUGNY LES CHAROLLES (71)

Oui, je fais un don pour la restauration du Moulin de LUGNY les CHAROLLES (71)

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département concerné, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le Revenu et de l'impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt Sur la Fortune.

Mon don est de.....euros et je bénéficie d'une économie d'impôt*.

**La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.*

*** Pour les particuliers,**

don déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.

(Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).

Exemple un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

(Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).

Exemple un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

*** Pour les entreprises,**

Réduction d'impôt de 60%, limite de 5% du chiffre d'affaires.

(sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription).

Exemple un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :

- l'impôt sur le revenu**
- l'impôt sur la fortune**
- l'impôt sur les sociétés**

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

NOM OU SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

L'adresse du chèque doit être identique et être votre adresse « fiscale ». Le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement au nom et adresse du chèque.

Code Postal : **VILLE :**

Téléphone : **Mail :**

Chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Moulin de Lugny les Charolles »

Le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement au nom et adresse du chèque.

Bon de souscription à renvoyer avec le règlement (n'oubliez pas de signer votre chèque) à :

FONDATION DU PATRIMOINE BOURGOGNE

88 rue J.J Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON (Tél : 03 80 65 79 93)

Mail : delegation-bourgogne@fondation-patrimoine.com Site : www.fondation-patrimoine.com

Pour des renseignements complémentaires vous pouvez contacter :

Fédération SMBS REMPART Bourgogne

38 rue des Forges - 21000 DIJON

Tel : 03.80.30.72.01

smbs@wanadoo.fr

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.